

Parc amazonien de Guyane
Parc national



Conseil d'Administration
Séance du 26 novembre 2013

MOTION

Le Conseil d'administration réuni en séance du 26 novembre 2013 :

- S'émeut considérablement du développement de l'orpaillage illégal et de ses impacts, environnementaux et sociaux, notamment sur les territoires concernés par le PAG ;
- Réaffirme son soutien aux populations du territoire victimes de l'orpaillage illégal, aux agents du PAG, aux forces de l'ordre et à l'ensemble des services impliqués dans la lutte contre l'orpaillage illégal ;
- Prend acte de l'émergence du mouvement citoyen « Hurlleurs de Guyane », salue son rôle d'éveilleur de conscience et de mobilisateur de force citoyenne et soutient sa démarche « d'appel à la mobilisation citoyenne » pour dire STOP à l'orpaillage illégal.

Le Président du Conseil d'administration,

Claude SUZANON

Le 1^{er} Vice Président du Conseil
d'administration,

Guylaine BOURGUIGNON

Le 2^{ème} Vice Président du Conseil
d'administration

Tristan BELLARDIE